

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE VAL-D'AJOL

--oOo--

Séance du 17 Mars 2005

L'an deux mille cinq le dix-sept mars,

le Conseil Municipal de la Commune de LE VAL-d'AJOL s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Philippe FAIVRE, Maire, Conseiller Général.

Etaient excusés/absents : MM. Dominique GALLI, Christophe VINCENT, excusés.

Ayant donné procuration : /

Il a été procédé, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Yvonne GURY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 25

OBJET : Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le compte rendu de la séance du 17 février 2005 est approuvé à l'unanimité.

Toutefois, en ce qui concerne la question n° 15, octroi d'une subvention à la Maison des Jeunes et de la Culture, et à la demande de Monsieur Jean-Emmanuel GANCE, Madame Marie-Françoise PETITJEAN précise que sur le taux de 60 % de subvention annoncé par la C.A.F., il faut appliquer un coefficient de 84 % pour tenir compte des allocataires de la M.S.A. et qu'en réalité le taux de subvention de la C.A.F. sera de 50 % environ.

Pour extrait conforme

LE VAL-d'AJOL, le 24 Mars 2005

Le Maire,

Philippe FAIVRE,
Vice-Président du Conseil Général

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE VAL-D'AJOL

-=oOo=-

Séance du 17 Mars 2005

L'an deux mille cinq le dix-sept mars,
le Conseil Municipal de la Commune de LE VAL-d'AJOL s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Philippe FAIVRE, Maire, Conseiller Général.

Etaient excusés/absents : MM. Dominique GALLI, Christophe VINCENT, excusés.

Ayant donné procuration : /

Il a été procédé, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Yvonne GURY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 25

OBJET : Compte rendu des décisions prises par le Maire suite aux délégations de pouvoir qui lui ont été données par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Dans le cadre des délégations de pouvoir que vous m'avez données, j'ai été amené à :

➤ Renoncer à l'exercice du droit de préemption sur les déclarations d'intention d'aliéner concernant les immeubles cadastrés :

- . Section AE n° 871 et 872 lieudit le Haut de la Croix
- . Section AE n° 132 sis 14 Rue de Plombières
- . Section AE n° 196 sis Rue des Mousses

➤ Vendre à Monsieur Guy PETITJEAN, 13 Outremont au Val-d'Ajol, une ancienne étrave pour le prix de 20 €.

L'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales m'oblige à vous en rendre compte.

Le Conseil Municipal en prend acte.

Pour extrait conforme
LE VAL-d'AJOL, le 24 Mars 2005
Le Maire,

Philippe FAIVRE,
Vice-Président du Conseil Général

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE VAL-D'AJOL

-=oOo=-

Séance du 17 Mars 2005

L'an deux mille cinq le dix-sept mars,

le Conseil Municipal de la Commune de LE VAL-d'AJOL s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Philippe FAIVRE, Maire, Conseiller Général.

Etaient excusés/absents : MM. Dominique GALLI, Christophe VINCENT, excusés.

Ayant donné procuration : /

Il a été procédé, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Yvonne GURY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 25

OBJET : Syndicat Mixte du Pays de Remiremont et de ses vallées : Modification des statuts

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Par délibération du 21 février 2005 dont la copie vous a été adressée avec l'ordre du jour, le Comité du Syndicat Mixte du Pays de Remiremont et de ses vallées a sollicité la modification des statuts du Syndicat.

Après avoir pris connaissance des modifications demandées et entendu les explications de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'exception de Monsieur Jean-Emmanuel GANCE qui vote contre et Monsieur Dominique HENRY qui s'abstient,

➤ Emet un avis favorable à la modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays de Remiremont et de ses vallées telle qu'elle est demandée par le Comité du Syndicat Mixte.

Pour extrait conforme
LE VAL-d'AJOL, le 24 Mars 2005
Le Maire,

Philippe FAIVRE,
Vice-Président du Conseil Général

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE VAL-D'AJOL

-=oOo=-

Séance du 17 Mars 2005

L'an deux mille cinq le dix-sept mars,

le Conseil Municipal de la Commune de LE VAL-d'AJOL s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Philippe FAIVRE, Maire, Conseiller Général.

Etaient excusés/absents : MM. Dominique GALLI, Christophe VINCENT, excusés.

Ayant donné procuration : /

Il a été procédé, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Yvonne GURY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 25

OBJET : Syndicat Mixte du Pays de Remiremont et de ses vallées – Contribution 2005

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Par courrier du 28 février 2005, Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pays de Remiremont et de ses vallées me fait savoir que la participation de la Commune s'élève à 2 108,64 €.

Il nous appartient de décider d'affecter la somme de 2 108,64 € au paiement de cette contribution, article 6554 du budget principal de l'exercice 2005.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'exception de Messieurs Jean-Emmanuel GANCE et Dominique HENRY, qui s'abstiennent,

➤ Décide d'affecter au paiement de cette participation syndicale budgétaire une somme de 2 108,64 € (deux mille cent huit euros 64 cts) qui sera imputée à l'article 6554 « Contribution aux organismes de regroupement » du budget principal de l'exercice 2005.

Pour extrait conforme
LE VAL-d'AJOL, le 24 Mars 2005
Le Maire,

Philippe FAIVRE,
Vice-Président du Conseil Général

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE VAL-D'AJOL

-=oOo=-

Séance du 17 Mars 2005

L'an deux mille cinq le dix-sept mars,

le Conseil Municipal de la Commune de LE VAL-d'AJOL s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Philippe FAIVRE, Maire, Conseiller Général.

Etaient excusés/absents : MM. Dominique GALLI, Christophe VINCENT, excusés.

Ayant donné procuration : /

Il a été procédé, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Yvonne GURY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 25

OBJET : Débat sur les orientations budgétaires

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée,

La prévision fiscale des communes devient un exercice de plus en plus complexe parce que chaque année, nous avons des règles du jeu qui sont modifiées si bien qu'on a beaucoup de mal à savoir précisément quelle va être l'évolution des dotations servies par l'Etat.

Ainsi comme l'indique le document qui vous a été remis, alors que nous aurions pu attendre, compte tenu de la superficie communale du VAL-d'AJOL, une amélioration sensible de la DGF, cet espoir malheureusement n'est pas satisfait.

Une autre constante qui est évoquée par ce document de travail, c'est ce que l'on appelle l'effet de ciseau, à savoir des recettes notamment fiscales mais surtout en dotations qui ont tendance, sinon à diminuer du moins à peu augmenter et à côté de cela, des dépenses qui elles, sont souvent en augmentation sans, je dirais, que nous ayons forcément une grande marge de manœuvre.

C'est en particulier le cas des dépenses de personnel, d'un certain nombre de participations et de contingents. Heureusement la dette, en ce qui concerne notre Commune est relativement maîtrisée et sans tenir compte, bien entendu des emprunts qui sont en cours de réalisation, notamment ceux qui étaient prévus ou, qui ont été réalisés en conséquence du budget 2004. L'évolution future de la dette est favorable. Nous avons encore une ou deux années avec une annuité relativement importante et ensuite à partir de 2007, me semble-t-il, nous retrouvons des montants annuels de remboursement de dettes beaucoup plus supportables.

Alors la conclusion, c'est que nous devons, bien entendu, être très attentifs dans les prévisions de dépenses pour permettre la poursuite des investissements que nous envisageons sans faire appel, bien sûr, à une augmentation de la fiscalité. Les 4 taxes directes sont restées à un taux inchangé depuis maintenant 18 ans, c'est-à-dire depuis 1986.

Voilà. Je vous passe la parole et nous sommes, en particulier, Mme DERVAUX et moi-même, à votre disposition pour répondre aux éventuelles questions que vous pourriez avoir à nous poser.

Monsieur Lucien ROMARY :

Est-ce que le projet d'adduction d'eau potable sur le secteur de la Chaume - La Palécôte sera inscrit au budget 2005 ?

Monsieur le Maire :

Les résultats de l'enquête qui a été menée font apparaître un taux de demande de raccordement au réseau d'eau public communal important puisque l'on est à environ 73 % de réponses positives.

Ceci, effectivement, nous amène à penser plus sérieusement que jamais à la réalisation de cette opération.

On ne va pas pouvoir inscrire les crédits pour la réalisation des travaux au budget 2005 mais l'étude sera réalisée cette année.

Monsieur Lucien ROMARY :

Je vous remercie. Cela va dans le bon sens.

Monsieur Jean-Claude VIAL :

Ce n'est pas toujours un manque d'eau pour les personnes concernées mais un problème de qualité par rapport aux nouvelles normes.

Monsieur le Maire :

Nous en sommes conscients.

Monsieur Michel SUTTER :

Vous avez dit, Monsieur le Maire, que pour les Communes, c'était de plus en plus dur, je voudrais vous préciser que pour les particuliers, c'est de plus en plus dur aussi. Il ne faut pas l'oublier. Lorsque les bases des impôts locaux sont revalorisées de 1,8 %, les impôts locaux augmentent.

Monsieur le Maire :

Nous sommes d'accord.

Monsieur Michel SUTTER :

D'autres collectivités se chargeront d'augmenter les impôts.

Monsieur le Maire :

Je ne vous le fais pas dire, Monsieur SUTTER.

Monsieur Michel SUTTER :

Vous écrivez que la DGF communale augmente de 1 % en 2005 par rapport à 2004 alors que la « dotation proportionnelle à la superficie » aurait dû être un atout supplémentaire pour notre Commune. Est-ce que vous avez fait le calcul de ce que l'on aurait pu gagner.

Monsieur le Maire :

Je laisse volontiers Madame DERVAUX vous répondre.

Madame Claudine DERVAUX :

J'ai essayé de faire un calcul avec les données en ma possession et j'espérais obtenir 1 059 000 €.

J'attends d'avoir des renseignements plus précis afin de connaître avec précision le mode de calcul appliqué.

Monsieur Dominique HENRY :

A la suite de l'intervention de Jean-Claude VIAL, je voudrais préciser qu'il y a de nouvelles normes pour l'eau c'est vrai, mais qu'il y en a aussi pour l'assainissement.

Les impôts vont augmenter, comme le dit Michel SUTTER, mais également l'eau et l'assainissement.

La péréquation est aussi un petit peu le résultat de l'effort fiscal par rapport au potentiel fiscal mais bien sûr c'est jamais agréable d'augmenter les impôts.

Je vois qu'il y a une réforme, le potentiel fiscal serait remplacé par le potentiel financier. En quoi cela consiste ?

Madame Claudine DERVAUX :

D'après le peu d'éléments que j'ai obtenus, le potentiel financier correspondrait au potentiel fiscal avec la prise en compte de la dotation forfaitaire sans le parcellaire mais je ne sais pas sur quels critères elle va être appliquée.

Monsieur Gilles OUDOT :

On a une dotation proportionnelle à la superficie, on est considéré comme commune de montagne ?

Monsieur le Maire :

Oui.

Monsieur Gilles OUDOT :

5 € de l'ha ça devrait nous être favorable.
Dotation de base de 60 à 120 € par habitant.
On se situe où ?

Madame Claudine DERVAUX :

J'ai pris 60 €.

Monsieur Gilles OUDOT :

Vous aviez pris 60 € dans votre calcul et on est encore en dessous.

Au niveau de l'augmentation des impôts de 1,8 %, vous parliez de l'inflation, Monsieur le Maire, je n'avais pas l'impression que mon salaire avait augmenté de 1,8 %. On ne se rend jamais compte de ce qu'on gagne. Ceci dit, moi je fais partie des gens qui sont pour payer des impôts quand l'argent est bien utilisé.

Au sujet de la baisse des recettes, vous avez bien insisté sur l'augmentation des dépenses en charges de personnel en particulier, mais la baisse des recettes notamment subventions et dotations.

Monsieur le Maire :

Vous avez quelques éléments de réponse, Madame DERVAUX ?

Madame Claudine DERVAUX :

Je n'ai pas les éléments chiffrés là mais la baisse des recettes c'est surtout : les produits des ventes de bois, les dotations qui sont incertaines et les subventions dont les critères d'attribution sont de plus en plus sélectifs.

Monsieur le Maire :

On touche plutôt le budget de l'investissement que le budget de fonctionnement au niveau des subventions, c'est clair mais chacun sait que les aides obtenues ces dernières années d'une manière assez intéressante je dirais, notamment de la part de l'Europe, ne vont pas en augmentant. A l'inverse, vous le savez, parce que j'ai personnellement fait l'objet d'un petit entrefilet dans la presse voici quelques semaines. Le Département lui, fait un effort supplémentaire au profit des Communes, ce qui va donc nous permettre en ce qui concerne les investissements communaux de bénéficier d'une majoration des aides départementales.

Alors comme vient de le dire Claudine DERVAUX, et vous êtes également très bien placé pour le savoir, nous avons l'occasion d'en discuter notamment au niveau de la Commission Syndicale de Gestion de la Forêt Indivise, malheureusement les recettes domaniales attendues ne sont pas à un niveau très élevé, c'est vrai qu'elles sont sensiblement et même très largement inférieures à ce que nous étions habitués à retirer de la gestion forestière jusqu'en 1999 voire 2000 inclus et que les prévisions pour cette année 2005 nous ont donc amenés à prévoir, à ce niveau là, une recette très modeste. Ce sont des facteurs qui vont malheureusement dans le sens de la baisse des recettes ou sans aller jusqu'à parler de baisse, au minimum de stagnation des recettes.

Il est clair aussi qu'en matière de taxe professionnelle, nous avons connu un certain nombre d'événements douloureux pour les activités, les personnes qui y travaillaient, douloureux aussi pour les finances communales parce que chaque fois qu'une entreprise ferme ses portes, c'est évidemment une taxe professionnelle qui disparaît.

Nous avons eu au cours de ces dernières années une taxe professionnelle ponctuelle qui était liée au chantier de la route nationale 57. Donc je pense qu'on va en retrouver une nouvelle sur le tronçon qui commence à se mettre en place et que pendant encore deux ou trois ans, nous aurons à ce niveau là une recette à nouveau exceptionnelle qui va venir conforter un petit peu notre budget.

Mais il est clair que cette recette là a une durée de vie à l'évidence limitée et que ça n'ira pas au-delà de 2008.

Voilà, je ne sais pas si on a répondu complètement à votre interrogation.

Monsieur Gilles OUDOT :

Au niveau des recettes forestières, c'est vrai qu'elles sont très en baisse par rapport à avant 1999. Entre 2004 et 2005 il y a une baisse de prévue mais elle est sensible.

Monsieur le Maire :

On reste à un niveau malheureusement très bas.

Monsieur Gilles OUDOT :

On reste toujours aussi bas en 2005 qu'en 2004 et qu'en 2003.

Monsieur le Maire :

On n'a hélas pas encore de perspectives de reprise pour cette année.

Monsieur Jean-Claude VIAL :

Compte tenu des cours de l'érable sycomore, la Commune ne pourrait-elle pas en vendre un lot plutôt que de taper sur le contribuable.

Demandez à Monsieur OUDOT, il doit connaître les tarifs de ce bois aussi.

Monsieur le Maire :

M. OUDOT va peut être répondre sur les sycomores. Je ne sais pas s'il y a beaucoup de sycomores dans la forêt communale du VAL-d'AJOL et du GIRMONT.

Monsieur Gilles OUDOT :

Une fois pour toutes, M. VIAL, M. OUDOT est conseiller municipal, il essaie au maximum de ne pas prendre les deux casquettes et en général, vous aurez remarqué que quand on parle forêt, j'interviens assez peu.

J'aime pas mélanger les deux choses. Je vous rassure dans un sens parce que je crois qu'il y a un lot d'érables sycomores qui est prévu à faire en régie dans l'année. Vous voyez, c'est même pas l'année prochaine, c'est dans l'année. D'ailleurs, ça a été présenté aux élus, c'est financé dans un programme de travaux.

Par contre, est-ce que ça suffira pour ne pas taper sur le contribuable, comme vous dites, ça j'en suis moins sûr. Attention, la gestion forestière c'est autre chose que du court terme, les érables se vendent bien, on coupe les érables, les alisiers se vendent bien, on coupe les alisiers etc. Non il y a une gestion quand même qui est à plus long terme et je pense que c'est ce que les élus apprécient. On voit beaucoup plus loin que l'aspect financier à court terme.

Monsieur le Maire :

On en a assez dit sur les érables sycomores. Ceci étant, je ne peux quand même pas accepter d'entendre dire qu'on tape sur le contribuable, je croyais avoir été assez clair en disant que cette année encore nous prévoyons de maintenir les taux à leur niveau antérieur. Je ne crois pas qu'on peut demander beaucoup plus parce que demander plus, ça voudrait dire qu'il faut baisser les taux et baisser les taux, comme l'a fait remarquer D. HENRY, ça veut dire que nous diminuons notre effort fiscal et que ceci a pour conséquence de nous pénaliser au niveau des dotations.

Il y a un moment où je disais même le plus vertueux des gestionnaires communaux qui ne voudrait pas augmenter l'impôt, communal ou intercommunal d'ailleurs, est pratiquement contraint de le faire sous peine de voir diminuer ses dotations.

Il y aura un moment où dans cette assemblée, je ne sais pas si ce sera l'année prochaine, dans deux ans ou dans cinq ans, nous serons contraints à envisager une augmentation des taux d'imposition parce que autrement on va voir effectivement le montant des dotations diminuer dans la mesure où l'ensemble des communes de notre strate de population augmente régulièrement. Je ne dis pas chaque commune individuellement, mais toutes les communes de la strate ensemble constituent un groupe dont le taux d'imposition moyen augmente et si nous, nous restons perpétuellement au même taux, on en arrive à perdre le bénéfice, la substance au niveau des dotations qui nous sont allouées par l'Etat.

Et je voudrais quand même faire observer que cette année d'après les renseignements que j'ai, je pense qu'ils seront confirmés dans les jours qui viennent, les autres collectivités territoriales que ce soit le Département ou la Région vont procéder à des augmentations de leurs taux.

Donc l'essentiel de l'augmentation des impôts, que les uns et les autres nous allons constater sur nos feuilles, proviendra pour une petite part de l'augmentation des bases pour ce qui concerne la Commune mais pour une part plus importante de l'augmentation perçue et par le Département et par la Région, ça il faut le savoir.

Monsieur Eric HENRY :

Je veux juste faire remarquer que c'est un cycle très vicieux parce qu'en finalité tout cet argent vient quand même de l'impôt. Augmenter le taux pour augmenter la DGF, à la base, c'est nous qui payons.

Monsieur le Maire :

Je suis parfaitement d'accord, hélas ceux qui essaient de maintenir leur budget à des niveaux raisonnables ne sont pas forcément les plus nombreux dans notre bon pays de France qui commence à devenir un pays qui vit au-dessus de ses moyens et depuis longtemps déjà. Je vous rappelle quand même que c'est entre 40 et 50 milliards de déficits annuels au niveau de l'Etat et que, à ce rythme là, je ne vois pas comment on va s'en sortir à terme et comment vont s'en sortir les générations qui nous suivent, c'est ça le plus inquiétant.

Monsieur Michel SUTTER :

Vous avez parlé de la dette communale cumulée avec notre part de la Communauté de Communes, ça représente quoi ? Dans nos 70 % de part il faut aussi penser que la Communauté de Communes...

Monsieur le Maire :

Je dois avouer que je n'ai pas la réponse ce soir, mais c'est une question qui mérite effectivement une réponse. On essaiera de vous la donner à la prochaine réunion. Il est clair que l'endettement est plus important au niveau de la Communauté de Communes qu'au niveau de la Commune.

Monsieur Michel SUTTER :

Et puis pour en finir, de toute façon, dans ce pays tant qu'on aura la folie des grandeurs, les uns ou les autres, on ne s'en sortira jamais, parce qu'il y a des tas de projets qui sont vraiment euphoriques, et puis on ne peut pas s'en sortir.

Vous parliez de la dette de l'Etat, mais à l'UNEDIC, 10 milliards d'euros de déficit à l'UNEDIC. Il y en a pour un siècle à rembourser ça.

Monsieur le Maire :

La dessus, je ne ferai pas de commentaire.

Monsieur Jean-Emmanuel GANCE :

On peut avoir le taux d'inflation de l'année dernière ? Pour 2004, il était de combien ?

Monsieur le Maire :

Je le situerai aux environs de 1,5 mais à vérifier.

Monsieur Jean-Emmanuel GANCE :

Est-ce que l'on a déjà prévu l'incidence de la station d'épuration sur la redevance d'assainissement.

Monsieur le Maire :

Pas d'une manière certaine puisque pour le moment on ne connaît pas le coût de construction de cette station d'épuration qui devrait, aux dernières nouvelles, d'après les chiffres qui nous ont été délivrés récemment se situer aux environs de 1 200 000 € alors que en 1997 quand on a fait faire les premières études sur la restructuration de notre réseau d'assainissement et la construction d'une station d'épuration, en application de la loi sur l'eau, dont a parlé tout à l'heure Dominique HENRY, on nous annonçait un coût de 4 à 5 millions de francs, aujourd'hui on est à 1,2 millions d'euros, c'est-à-dire 8 millions de francs, pratiquement doublé, mais ça ce n'est pas l'inflation, c'était vraisemblablement une sous-estimation ou alors peut être, dans l'intervalle, les normes ont-elles changé aussi et aujourd'hui on ne construit plus une station d'épuration en 2006 comme on aurait pu la construire en 1997 ou 1998, c'est possible. Là aussi, les normes ont certainement fait leur chemin.

Ceci étant l'incidence, ou ce à quoi il faut raisonnablement s'attendre, en ce qui concerne l'incidence notamment de la rénovation de notre réseau d'assainissement et certainement il faut s'attendre à un prix de l'eau qui va presque doubler. On est en gros à 1,5 € le m³, c'est-à-dire à peu près 10 F, je pense que lorsqu'on aura terminé l'opération de restructuration du réseau d'assainissement, on se situera certainement aux environs de 18 - 20 F, c'est-à-dire de l'ordre de 3 € ça c'est mathématique, c'est ce qui se produit partout même sans savoir, sans connaître précisément les coûts, aujourd'hui on sait malheureusement, d'une manière à peu près certaine le point d'arrivée.

Monsieur Eric HENRY :

On arrivera à supporter la station d'épuration au niveau de la Commune ? On ne sera pas obligé de passer à l'affermage ?

Monsieur le Maire :

Non certainement pas.

Monsieur Gilles OUDOT :

On a des communes environnantes qui sont déjà à 3 € du m³ de l'eau alors qu'elles n'ont pas de station et justement parce que l'eau est gérée par le type de société dont on vient de parler.

Monsieur le Maire :

C'est vrai et une commune de l'ouest vosgien, dont je ne citerai pas le nom mais tout le monde le sait, avait confié la gestion de son eau à une société de ce type là et le Maire a essayé de rompre son contrat mais avec pas mal de difficultés et je ne suis pas sûr qu'il y parvienne, en tous cas qu'il y parvienne sans dégât.

Donc, tant que nous avons la possibilité, je dirai, matérielle et humaine de continuer à gérer ce domaine, je crois qu'il est sage de le faire aussi longtemps que possible.

Monsieur Gilles OUDOT :

C'est pas une question, Claudine DERVAUX nous avait édité un petit document qui était bien visible pour le budget, voilà, si vous pouvez renouveler, ce serait parfait. Merci.

Monsieur Dominique HENRY :

Pour répondre à M. GANCE, les Pays, c'est aussi le résultat de la loi sur l'aménagement du territoire, c'est Mme VOYNET, je suis surpris que des Ministres, quand ils veulent faire passer quelque chose, ça passe, comme une lettre à la poste. Je me suis abstenu, parce que j'y crois de moins en moins, j'aurais voté contre, je me suis abstenu. Je suis surpris, quand on veut faire passer ça, on le fait passer. Au niveau des impôts, il y a un truc qui me tenait à cœur c'est la loi de 1990, on ne la fait pas passer. Ça me choque, je ne comprends pas.

Monsieur le Maire :

C'est vrai que parfois, on est un peu surpris de la facilité avec laquelle certaines décisions sont suivies d'effet et notamment lorsqu'il est question d'écologie ou lorsque les questions écologiques sont en jeu, j'attire votre attention sur un phénomène que nous pressentions et qui maintenant se vérifie, c'est le fameux échangeur dit de PLOMBIERES nord. Je ne sais pas si beaucoup d'entre vous empruntent de temps en temps, à part Claudine DERVAUX qui est juste aux portes de cet équipement, si beaucoup d'entre vous empruntent de temps en temps la partie côté VAL-d'AJOL, c'est-à-dire la lunette côté VAL-d'AJOL mais c'est un système qui est aujourd'hui

pratiquement inutilisé. Pourquoi ? Parce qu'il est tellement mal positionné, cet échangeur, que le côté VAL-d'AJOL ne peut pas raisonnablement être utilisé par les ajolais sauf s'ils ont envie d'aller se promener pour le visiter, donc on a là la jonction de deux phénomènes :

Premièrement une influence certaine des écologistes qui ont à une certaine époque empêché que l'échangeur se fasse à l'endroit où il aurait naturellement dû se construire, c'est-à-dire au niveau sensiblement de la scierie du Hariol et deuxièmement des calculs savants de certains ingénieurs de l'Équipement qui ont trouvé là un moyen habile de faire un prélèvement de matériaux pour aménager le tronçon dans la partie courante de la vallée haute de l'Augronne avec des matériaux prélevés à proximité. Donc c'était superbe, on avait une superbe carrière, mais une carrière qui aujourd'hui ne sert plus à rien.

Donc on a certainement réalisé quelques économies sur le coût du chantier mais aujourd'hui on a un échangeur qui est utilisé à 50 % et encore pas 50 % de sa capacité parce que même les gens qui sortent de PLOMBIERES ou plus encore ceux qui rentrent dans PLOMBIERES en venant d'EPINAL, ils ont intérêt à sortir à la Demoiselle et à prendre l'ancienne route, y compris les gens du Hariol qui ont intérêt à passer à côté de la scierie.

Monsieur Eric HENRY :

Je suis content de vous entendre dire ça parce qu'il y a peu de temps, une commission s'est créée par rapport à la RN 57 et lorsqu'on émet des souhaits on n'est pas entendu. Cette commission n'a rencontré qu'une fois les services de la DDE.

Monsieur le Maire :

Oui le problème, c'est que vous avez affaire à des spécialistes qui connaissent évidemment leur partie, chacun connaît son métier mais comme l'a dit quelqu'un à peu près sous cette forme là : les solutions de bon sens sont souvent les dernières auxquelles songent les spécialistes. Il faut toujours faire quelque chose de beau, de bien et de superbe, etc, quitte après à ce que ça ne fonctionne pas, mais ça c'est pas un problème, le problème c'est de faire quelque chose de beau.

Monsieur Eric HENRY :

L'Ingénieur de la DDE sait faire des routes mais à un moment donné il doit quand même être à l'écoute des habitants du secteur. Les échangeurs à lunettes au-dessus de la Croisette sont moches, la pente est trop importante. Il y aura des accidents.

Monsieur Gilles OUDOT :

C'est pour confirmer ce que dit Eric parce que c'est vrai que cette réunion là, j'y assistais, je me souviens et j'en suis reparti avec un sentiment d'impuissance en me disant on ne sert à rien, tu avais évoqué certains arguments, on avait essayé d'argumenter et c'était toujours une fin de non recevoir. Vraiment je me suis dit on ne sert à rien en tant qu'élu, on n'arrivait pas à convaincre, on n'avait pas d'écoute.

Monsieur le Maire :

Je partage à 80 % - 90 % votre analyse et je dois dire moi, le premier, j'ai le sentiment de parler dans le désert à certains moments.

Monsieur Michel SUTTER :

Après on dira, avec mes réserves parlementaires, c'est moi qui ai fait ça, c'est une caricature.

Monsieur le Maire :

La caricature comme vous l'avez dit tout à l'heure, elle est valable pour tout le monde.

Il y a bien d'autres domaines dans lesquels l'argent public est englouti au jour le jour. Ceci étant, je crois que le Département des Vosges ne peut, dans une grande mesure, que se satisfaire d'avoir eu, pour, comment dirais-je, pour préserver ses intérêts et lutter pour ses intérêts, le personnage auquel vous faites allusion.

Même sans l'avoir nommé, je crois que tout le monde l'a compris et que d'autres départements nous envient quand ils considèrent ce que cette personne a apporté à notre département.

Monsieur Michel SUTTER :

On serait élu de la Corrèze, de la Creuse ou d'un département vraiment rural qui n'a pas de recettes, est-ce que c'est vraiment disproportionné par rapport à notre département à nous.

Monsieur le Maire :

Il faut quand même bien réaliser que le Département des Vosges a une situation qui nécessite l'aménagement de grands axes routiers et nous sommes ici en plein cœur de l'Europe pratiquement. Toute la partie Bénélux, Allemagne au Nord de chez nous qui pourrait transiter soit par l'Alsace, soit par je ne sais quelle autoroute qui passerait par REIMS et DIJON mais qui peut aussi transiter chez nous et ça que vous le vouliez ou non, c'est quand même un atout économique qui ne peut être mis à profit que si les voies de circulation y sont adaptées. Alors, discuter sur tel ou tel aménagement qui a été fait dans l'Ouest Vosgien, peut être ; en tous cas les aménagements qui sont d'une part l'autoroute A31 et d'autre part le RN 57, je suis désolé mais ce sont des aménagements qui sont profitables à notre territoire et ne serait-ce qu'au niveau de notre commune, si on peut voir depuis quelques années, notre commune présenter un certain regain d'activité c'est bien en partie dû au fait que la RN 57 est maintenant en 2x2 voies tout près de chez nous et bientôt jusqu'au cœur pratiquement de notre territoire et ça c'est un atout que je ne regrette pas du tout d'avoir vu se mettre en place.

Donc c'est vrai, il y a à certains moments des erreurs qui sont commises, celle que j'ai citée et qui a suscité ce débat, en est une qui me paraît évidente et nous sommes tous pratiquement d'accord pour le dire, ceci étant, dans son principe, la mise en 2x2 voies de la RN 57 est une bénédiction pour nous

Monsieur Eric HENRY :

Je n'ai pas remis en cause la 57, loin delà, il faut que ça passe mais c'est sur l'écoute, sur la manière dont ça se passe.

Monsieur le Maire :

Il y a certain moment, des aménagements qui pourraient être faits différemment

Je l'ai dit en premier donc je ne veux pas me contredire.

Monsieur Jean-Claude VIAL :

Les représentants des administrations, sauf quelques exceptions qui participent aux réunions notamment du plan local d'urbanisme ne donnent pas toujours l'impression de s'intéresser et de prendre en compte nos problèmes.

Monsieur le Maire :

Ils n'ont pas les mêmes préoccupations que nous. Encore une fois, leur préoccupation et leur travail, c'est de faire appliquer les textes. J'aurais tendance à vous suivre un petit peu en ce qui concerne le manque d'oreille de ces gens-là comme ceux des aménageurs d'échangeurs par rapport aux locaux.

Monsieur Jean RICHARD :

Ils ne viennent pas pour être attentifs, ils viennent pour dire qu'ils ont fait un peu de concertation. Mais c'est tout, ça s'arrête là.

Madame Yvonne GURY :

L'autre jour à la réunion de la Communauté de Communes, Monsieur MANENS parlait de défiscaliser. Quelle incidence ça aura sur le budget communal ?

Monsieur le Maire :

Un transfert de fiscalité.

Madame Yvonne GURY :

Oui un transfert de fiscalité.

Monsieur le Maire :

Ce soir ce n'est plus à l'ordre du jour. Pourquoi ? Parce que comme cela vous a été exposé dans la petite note de Claudine DERVAUX et à travers les quelques commentaires que nous avons faits dans la foulée, la situation financière et budgétaire de la Commune ne nous permet plus aujourd'hui d'envisager un transfert de fiscalité.

Un transfert de fiscalité, ça aurait voulu dire qu'on enlève un peu d'impôt à la Commune pour le rajouter à l'impôt de la Communauté de Communes, c'est une chose à laquelle nous avons pensé l'année dernière, il y a deux ans, mais avec la situation un peu tendue qui est la nôtre et qui va être constatée à une prochaine séance, lors du vote du budget, c'est une éventualité qui est dorénavant totalement exclue.

Monsieur Jean RICHARD :

Par contre, ce ne sera pas exclu d'augmenter peut être un jour les impôts de la Communauté de Communes.

Monsieur Claude MARTIN :

Où en sont les travaux du pont du Motiron.

Monsieur le Maire :

C'était prévu réouverture Noël, ce sera à Pâques ou à la mi-carême ou à la Trinité.

Là aussi, il y a probablement des raisons que l'on ne nous dit pas mais qui sont relativement faciles à imaginer, les entreprises qui travaillent ont besoin de payer leurs salariés, de payer leur matériel, de payer leur carburant, etc.

Plus de demande d'intervention ? Nous n'attendrons pas longtemps pour reprendre cette discussion puisque le 30, nous avons une nouvelle réunion cette fois pour le vote du budget.

Pour extrait conforme

LE VAL-d'AJOL, le 24 Mars 2005

Le Maire,

Philippe FAIVRE,
Vice-Président du Conseil Général